



**COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK**

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 17/2020

portant autorisation d'occupation du domaine public communal : « Rue Principale » à Kerling-Lès-Sierck.

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société **LORRAINE TOITURE SN** 85 Rue de Sierck à RETTEL qui va réaliser des travaux de remplacement de toiture : « 22 Rue Principale » à Kerling-Lès-Sierck.

CONSIDERANT que des travaux de pose de matières seront effectués, qu'à cette occasion le domaine public communal sera occupé et que la chaussée sera rétrécie avec circulation alternée et limitation de vitesse à 30 km/h et ceci pour préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

A R R E T E

- Article 1** - La circulation des véhicules de toutes catégories sera ralentie par le rétrécissement de la chaussée indiquée par des panneaux de signalisation et la circulation sera alternée en fonction de l'avancement des travaux « Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck **du 03/09/2020 et ce jusqu'au 09/09/2020 inclus, la durée du chantier sera limitée au strict nécessaire, et à chaque fois que le chantier le permet le retrait du matériel devra être réalisé pour limiter au maximum l'emprise du domaine public.**
- Article 2** - Il appartiendra à la Sté **LORRAINE TOITURE** de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.
- Article 3** - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.
- Article 4** - Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel.
 - La Sté **LORRAINE TOITURE SN** 85 Rue de Sierck à RETTEL.

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 02/09/2020

Le Maire
Guy HOCHARD

